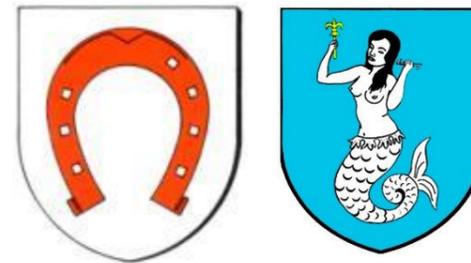


PLAN LOCAL d'URBANISME

PLU arrêté

Commune de
Brunstatt-Didenheim



3.b. Règlement graphique : secteurs de mixité sociale

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil d'Agglomération du 16 octobre 2023
Le Vice-Président
Rémy Neumann



Secteurs de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme

- UDi; UDb; UDa; UD; UAa; UA1; UA; 1-AUd; 1-AUc; 1-AUb
- Emplacement réservé mixité sociale

